ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Relations financieres

Question écrite n° 43164

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre delegue a la cooperation sur la reduction de la dette des pays les plus pauvres. Bien qu'un large consensus se soit developpe en faveur d'une reduction massive de la dette de ces pays, aucune decision n'a encore ete arretee et le « Club de Paris » ne s'est toujours pas prononce sur les modalites d'une reduction allant au-dela des 67 p. 100 prevus par les « termes de Naples ». Seules persistent des divergences entre pays du groupe des sept sur le pourcentage de la reduction : 90 p. 100 ou 80 p. 100. C'est pourquoi il lui demande si la France entend donner une impulsion a ce dossier qui permettrait de conclure plus rapidement les negociations.

Texte de la réponse

L'allegement de la dette des pays en developpement les plus lourdement endettes a ete au centre des discussions qui se sont deroulees dans le cadre des assemblees annuelles du FMI et de la Banque mondiale de fin septembre 1996. Ces deux institutions, en accord avec les pays riches (G 7, Club de Paris), ont decide la mise en place d'une initiative specifique pour resoudre les problemes d'endettement des pays pauvres tres endettes (PPTE) et se sont engages a en assurer la mise en oeuvre des la fin de l'annee 1996. Cette initiative est destinee a ramener le poids de la dette des pays concernes a un niveau considere comme supportable en termes de ratios encours de la dette sur exportations et service de la dette sur exportations, sous reserve que les pays menent des politiques economiques qui les conduisent a des resultats economiques significatifs pendant une certaine periode. Il s'agit d'une approche globale du probleme qui vise a ce que les pays n'aient plus a solliciter des reechelonnements ulterieurs successifs et puissent ainsi consacrer leurs efforts a la realisation du developpement durable. L'initiative s'adresse aux pays pauvres, eligibles a l'AID (Agence internationale pour le developpement), qui se trouvent dans une situation intolerable, alors meme qu'ils ont epuise tous les mecanismes d'allegement deja existants. Cette initiative se situe donc dans le prolongement des mecanismes d'allegement existants, en particulier ceux du Club de Paris, conformement aux conditions de Naples. A l'issue d'une periode probatoire de trois ans, premiere etape du processus d'entree en vigueur au Club de Paris et apres epuisement des possibilites de reduction de la dette bilaterale et bancaire, l'initiative permet de definir une nouvelle phase de trois ans au cours de laquelle les pays eligibles s'engagent a mettre en oeuvre des reformes d'ajustement vigoureuses. La reussite de cette derniere phase conditionne le niveau de l'aide financiere possible de la part des creanciers et institutions multilaterales. L'aide financiere annoncee concerne a la fois : des dispositions particulieres concernant le Club de Paris ; ces dispositions specifiques permettent d'accorder des reductions de dette plus importantes que celles dites aux « conditions de Naples », puisqu'elles peuvent concerner jusqu'a 80 % de la dette exigible au lieu de 67 % auparavant ; la mobilisation d'une facilite d'ajustement structurel renforce (FASR), selon des dispositions tres concessionnelles accompagnees d'un dispositif d'assistance renforcee de la part du FMI. Les pays du G 7 se sont, par ailleurs, mis d'accord sur le mecanisme de financement permettant de perenniser la FASR ; l'intervention d'un fonds fiduciaire specifique dote et mis en oeuvre par la banque mondiale (a hauteur de 2 milliards de dollars US). Cette initiative traduit la recherche d'un partage equitable de son cout entre creanciers lateraux et multilateraux,

tout en preservant le statut de creancier privilegie des institutions financieres multilaterales. Sa mise en oeuvre, au cas par cas, offre des garanties de souplesse et celle d'une participation pleine et entiere (sous forme d'efforts d'ajustement) des pays beneficiaires. La France a largement oeuvre a l'obtention d'un accord sur la mise en oeuvre de cette initiative qui fait maintenant l'objet d'un engagement de la communaute internationale et qui devrait concerner au premier chef un certain nombre de pays africains.

Données clés

Auteur : M. Hunault Michel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43164
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : coopération
Ministère attributaire : coopération

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5010
Réponse publiée le : 9 décembre 1996, page 6451